

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit : ESPACE DERM

1-Identification de la substance / préparation et de la Société

**Désignation commerciale* : ESPACE DERM

**Type d'utilisation* : Biocide TP 19 N° d'inventaire : 88 134. N° UFI : 3170-E0A3-D00C-ET7A

Nom / Raison Sociale : HERBOVITAL

Adresse : Zone Actiloire 37130 Cinq Mars La Pile FRANCE

Téléphone : 02 47 96 86 38

Courriel : anaïs@herbo-vital.com

Société distributrice : SAS Central'T Za de la Houssoye, rue Arago,59930 La Chapelle d'Armentières
Tel : 0359611713

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 02 41 48 21 21

Société/Organisme : Centre Anti Poison d'ANGERS www.centres-antipoison.net/index.

2-Identification des dangers

Classification GHS : (Législation : CLP)



Mention d'avertissement : Attention

H302 Nocif en cas d'ingestion
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

P102 Tenir hors de la portée des enfants
P261 Eviter de respirer les poussières/fumées /gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208 Contient du : limonène, du linalol, du géraniol et du citral. Peuvent produire une réaction allergique.

3-Composition / information sur les composants

**Nature chimique* : Préparation aqueuse.

**Composant(s) contribuant au danger* :

| | | |
|---------------------|-------|-----------|
| - Géraniol | N° CE | 203-377-1 |
| N° CAS | | 106-24-1 |
| -Concentration | | 0.20 % |
| - Terpènes d'orange | N° CE | 227-813-5 |
| N° CAS | | 5989-27-5 |

| | | |
|-----------------------|--------------|-------------------------|
| -Concentration | | $1 < x\% < 7$ |
| - Allantoïne | N° CE | |
| N° CAS | | 97-59-6 |
| -Concentration | | $0.20 < x\% < 3$ |
| - Emulsol E484 | N° CE | |
| N° CAS | | 500-151-7 61791-12-6 |
| -Concentration | | $1 < x\% < 9$ |

4-Premiers secours

***Consignes générales :**

-INTERVENIR TRES RAPIDEMENT -ALERTER UN MEDECIN -NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

***Contact avec la peau :**

Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

***Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement avec une solution oculaire (DIPHOTERINE) ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

***Ingestion :**

Ne pas faire vomir si le sujet est conscient, alerter rapidement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette.

***Inhalation :**

Faire respirer de l'air frais.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 02 41 48 21 21

Société/Organisme : Centre Anti Poison d'ANGERS www.centres-antipoison.net/index.

5-Mesures de lutte contre l'incendie

***Moyens d'extinction :**

Produit ininflammable. En cas d'incendie à proximité, moyens usuels classiques : eau, poudre, neige carbonique.

***Dangers spécifiques :**

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation. (Voir Ch 7 et 10)

***Protection des intervenants :**

En cas d'incendie à proximité du produit, utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement complet de protection.

***Protection de l'environnement :**

Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinction d'incendie, empêcher tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

***Précautions individuelles :**

S'assurer que le personnel d'intervention porte les protections individuelles appropriées. (Voir ch.8)

***Précautions pour la protection de l'environnement :**

Eviter l'étalement du produit et l'écoulement à l'égout ou en milieu naturel. Récupérer le produit avec des matières absorbantes. Rincer à l'eau.

***Méthodes de nettoyage :**

***Récupération :**

Récupérer le maximum de produit par pompage, ou absorption avec des matières non combustibles (sable, terre...).

***Elimination :**

Le nettoyage à l'eau d'importantes quantités de produit en direction des égouts ne doit être effectué qu'avec l'accord préalable des autorités compétentes.

7-Manipulation et stockage

7.1-Manipulation :

***Mesures techniques :**

Eviter le contact avec les yeux ou la peau.
Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant

***Conseils d'utilisation :**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

7.2-Stockage :

***Mesures techniques :**

Bien refermer le récipient après usage.
Prévoir une cuvette de rétention.

***Conditions de stockage :**

-recommandées :

Stocker dans des locaux ventilés et tempérés, à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.

***Matières incompatibles :**

Pas de matière incompatible particulière.

***Matériaux d'emballage :**

-recommandés :

Polyéthylène, polypropylène, matières plastiques compatibles.

-déconseillés :

Acier ordinaire, métaux légers (Aluminium, Zinc, galvanisé).

8-Contrôle de l'exposition / protection individuelle

***Mesures d'ordre technique :**

Ventilation sur le poste de travail
Eviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Ne pas ingérer

***Equipements de protection individuelle :**

Néant

***Protection respiratoire :**

Néant

***Protection des mains :**

Porter des gants si nécessaire

***Protection des yeux :**

Lunettes de protection à bords latéraux

***Protection corporelle :**

Vêtements de protection.

***Mesures d'hygiène :**

Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.

Se laver les mains à l'eau et au savon après utilisation du produit.

9-Propriétés chimiques et physiques

- *Etat physique à 20°C*:.....liquide
- *Couleur*:.....beige clair
- *Odeur* :agrumes
- *Valeur du pH* :non déterminé
- *Températures spécifiques de changement d'état* :
- . Initiale de distillation.....non déterminé
- *Point d'éclair* :Néant
- *Caractéristiques d'explosivité* :Non applicable
- *Pression de vapeur* :Non applicable
- *Masse volumique* :0,98 g/cm³ à 20°C
- *Solubilité* :Eau, alcool.

10-Stabilité et réactivité

***Stabilité**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

***Conditions à éviter :**

Température excessive. (Voir Ch 7).

***Matières à éviter :**

Métaux légers (voir Ch 7)

***Produits de décomposition dangereux :**

Néant.

11-Informations toxicologiques

Données non disponibles

DL50 ORAL : ND

DL 50 DERMAL : ND

12-Informations écologiques

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

13-Elimination

***Elimination du produit**

Se conformer à la législation en vigueur concernant les rejets. Ne pas jeter les résidus à l'égout ou en milieu naturel. Faire traiter les quantités importantes de produit par une société spécialisée pour incinération.

***Elimination des emballages :**

Se conformer à la législation en vigueur. Rincer soigneusement l'emballage à l'eau après utilisation (récupérer la solution de rinçage pour son usage habituel) avant de faire traiter / recycler par une société spécialisée.

***Nomenclature déchets :**

N° de code : 20 01 29, déchets contenant des substances dangereuses (Décret n° 2002-540 du 18/04/02).

14-Informations relatives au transport

| | |
|----------------------------|----------|
| Numéro UN : | 3082 |
| Tarif douanier : | 33012510 |
| Route (ADR) / RAIL (RID) : | 9.III |
| Air (IATA) : | 9.III |
| Mer (IMO) : | 9.III |

15-Informations réglementaires

Composant : géraniole
Peut provoquer des allergies

16-Autres informations

Remarque :

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit."

"L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable."

Fin du document.